

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT,  
DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT  
INFRASTRUCTURES OUEST

**DEVIATION DE L'AGGLOMERATION  
DE SAINT JEAN PIED DE PORT**

**Compte Rendu de la réunion du Comité de Pilotage  
du 24 septembre 2010 en Mairie d'UHART CIZE**

Présents :

CHANTRE Michel	Conseiller général de LEMBEYE Président de la 2 <sup>e</sup> Commission
MAÏTIA François	Conseiller général du canton de SAINT JEAN PIED DE PORT Conseiller régional d'Aquitaine
ALCHOURROUN Léon	Adjoint au Maire d'ISPOURE
ALDACOURROU Valérie	Maire-Adjoint de LASSE
CAMOU Jean-Gabriel	Maire d'UHART CIZE
EYHERABIDE Pierre	Maire de SAINT JEAN LE VIEUX
FARISCOT Alain	Maire-Adjoint de SAINT JEAN LE VIEUX
GALANT Jean-Michel	Maire d'ASCARAT Président de la Communauté de Communes de GARAZI BAIGORRI
GARICOITZ Robert	Maire de ÇARO
IDIART Alphonse	Maire de SAINT JEAN PIED DE PORT
LAMBERT François	Maire d'ISPOURE
LOSMOT Jean-Bernard	Maire-Adjoint de SAINT JEAN PIED DE PORT
MINONDO Raymond	Maire de SAINT MICHEL
BOY Claude	Bureau d'études C3R - Directeur
CHIZAT Valérie	Bureau d'études C3R - Assistante
LASSIAILLE Benjamin	Bureau d'études C3R - Assistant
MAZAUD Philippe	Conseil général - DAEE Infrastructures Ouest Chef du Pôle
BOURDEAU Laurent	Conseil général - DAEE Infrastructures Ouest Adjoint au Chef du Pôle - Responsable du bureau d'études
GOYETCHE Philippe	Conseil général - DAEE Infrastructures Ouest Chef de l'Agence Technique de SAINT JEAN PIED DE PORT
DANIEL Alexia	Conseil général - DAEE Infrastructures Ouest Technicienne

### Destinataires supplémentaires :

AGUERRE Barthélemy	Conseiller général de SAINT PALAIS Maire de LUXE SUMBERAUTE
LAMBERT Jean-Baptiste	Conseiller général de SAINT ETIENNE DE BAIGORRY Maire de SAINT ETIENNE DE BAIGORRY
IDART Michel	Maire de LASSE
IRIART Jean-Claude	Conseil général - Directeur Général Adjoint - Délégation de Bayonne
MEUNIER Samuel	Conseil général - DAEE - Directeur Général Adjoint
RICHE Jacques	Conseil général - DAEE - Adjoint au Directeur Général Adjoint

### **I - OBJET DU COMITE DE PILOTAGE**

L'objet du Comité de pilotage qui s'est tenu le 24 septembre 2010 dans les locaux de la Mairie d'UHART-CIZE consistait à présenter les études complémentaires menées sur les fuseaux retenus.

Au cours de cette réunion, les points suivants ont été abordés :

- un rappel sur les études de trafic préliminaires,
- une analyse de l'impact environnemental des fuseaux ouest et centre,
- les contraintes liées aux zones inondables,
- les contraintes liées à la voie ferrée.

### **II – RAPPEL SUR LES ETUDES DE TRAFIC**

Les études de trafic menées en juin et en novembre 2008 ont montré que le meilleur délestage du centre de SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT serait généré par une déviation située au nord de l'agglomération.

Lors du Comité de pilotage du 23 février 2010, il a donc été décidé d'abandonner le fuseau sud jugé moins attractif eu égard à l'allongement de parcours qu'il représenterait.

### **III – ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**

Le projet a été présenté aux différents services de l'Etat (DREAL, Direction Départemental du Territoire et de la Mer, MISE et ONEMA) en amont de toute instruction.

Du point de vue environnemental, la faisabilité des fuseaux proposés n'a pas été remise en cause.

Des réponses plus précises seront apportées lors de la présentation des études d'impact.

En outre, le Maître d'Ouvrage devra étudier plusieurs variantes à l'intérieur d'un même fuseau pour permettre l'expression de tous les avis lors des phases de concertation.

### **IV – LES ASPECTS HYDRAULIQUES**

La MISE recommande de privilégier les variantes qui s'éloignent de la zone de confluence des Nives.

La DDTM précise que l'infrastructure ne devra avoir aucune influence sur les écoulements et les niveaux d'eau existants (transparence hydraulique absolue).

Le Bureau d'Etudes C3R a étudié l'inondabilité de la déviation pour une crue de fréquence centennale. Les impacts sont mineurs et sont présentés dans le diaporama joint au présent compte rendu.

## **V – LES CONTRAINTES LIEES A LA VOIE FERREE**

Les textes réglementaires (arrêté du 18 mars 1991) interdisent toute création de passage à niveau sur une ligne existante.

Cependant, RFF pourrait accepter un déplacement du passage à niveau situé au niveau de la gare en modifiant l'organisation de la gare elle-même.

Cette option permettrait de s'affranchir des contraintes de réalisation de passages à niveau dénivelés (inférieur ou supérieur), coûteuses et dont l'insertion dans le paysage est difficile.

## **VI – RELEVÉ DE DECISIONS**

Au terme de la réunion, il est décidé :

- de poursuivre l'étude des fuseaux en affinant les coûts de construction ;
- de proposer d'autres tracés pour le tronçon ouest afin de préparer les phases de concertation.

Pour le 31 octobre, les communes d'ISPOURE et SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT élaboreront un document de synthèse sur la solution pressentie et la transmettront au Conseil général.

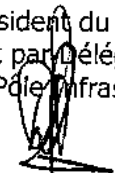
Les propositions faites seront analysées puis débattues lors du prochain Comité de Pilotage organisé le 23 novembre 2010 à 14 H 30 dans les locaux de la nouvelle salle communale de LASSE.

L'Adjoint au Chef du Pôle  
Infrastructures Ouest



Laurent BOURDEAU

Pour le Président du Conseil général  
et par délégation  
Le Chef du Pôle Infrastructures Ouest



Philippe MAZAUD